

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ALL CLEAR® EXTRA NF

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000459

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 5DM3-E05X-W00S-9RTW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour équipement de pulvérisation

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:
Centres antipoison en France:
Paris: 01.40.05.48.48
Lyon: 04.72.11.69.11
Marseille: 04.91.75.25.25
Lille: 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine	85480-55-3 287-335-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.570 mg/kg	>= 10 - < 20
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétra-sodium	3794-83-0 223-267-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 5
Alcools en C12-15, éthoxylés	68131-39-5 500-195-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par	>= 1 - < 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 1.2 Date de révision: 26.03.2025 Numéro de la FDS: 50000459 Date de dernière parution: 16.05.2023
Date de la première version publiée: 09.03.2022

		voie orale: 500 mg/kg	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2		>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec les vêtements, les enlever.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Assurer une ventilation adéquate.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Durée de stockage : 24 Mois
- Température de stockage recommandée : > 2 - < 40 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant pour équipement de pulvérisation

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 1.2 Date de révision: 26.03.2025 Numéro de la FDS: 50000459 Date de dernière parution: 16.05.2023
Date de la première version publiée: 09.03.2022

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide benzènesulfo- nique, dérivés mono- alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	170 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	85 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg
(1- hydroxyéthyl- lidène)bisphosphonat e de tétrasodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	48 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
Alcools en C12-15, éthoxylés	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2080 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	87 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1250 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
(2- méthoxyméthyl- lethoxy)propanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 1.2 Date de révision: 26.03.2025 Numéro de la FDS: 50000459 Date de dernière parution: 16.05.2023
Date de la première version publiée: 09.03.2022

	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
--	---------------	---------	---------------------------------	--------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine	Eau douce	0,268 mg/l
	Eau de mer	0,027 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg
	Sédiment marin	8,1 mg/kg
	Sol	35 mg/kg
(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétra-sodium	Eau douce	0,096 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	193 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	19,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	14 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e)	5,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	58 mg/l
Alcools en C12-15, éthoxylés	Eau douce	0,051 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 g/l
	Sédiment d'eau douce	81,64 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	8,16 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1 mg/kg poids sec (p.s.)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	7,02 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,74 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des yeux/du visage | : | Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection des mains
Matériel | : | Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile. |
| Remarques | : | Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Protection respiratoire | : | En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. |
| Mesures de protection | : | Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| État physique | : | liquide |
| Couleur | : | jaune |
| Odeur | : | caractéristique |
| Seuil olfactif | : | non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | non déterminé |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | non déterminé |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Point d'éclair	:	> 60 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	11 - 11,5
		Concentration: 1 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	env. 1,03 - 1,05
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Auto-inflammation	:	Non disponible pour ce mélange.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Miscibilité avec l'eau	:	Miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Données estimées

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.570 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.850 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 275 ppm
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeur
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle): 10 ml/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Evaluation : Irritant pour la peau.
Résultat : Inflammation

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritant

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Humain
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce	:	Cornée bovine
Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Résultat	:	Irritation des yeux
Remarques	:	(Information concernant le produit lui-même) Étude menée en février 2013 par Harlan Laboratories, numéro d'étude 41300559. Le produit ne répond pas aux critères de classification en tant que "Dommage oculaire de catégorie 1" (H318). Le produit est classé comme "Irritant pour les yeux de catégorie 2" (H319) sur la base des résultats de l'étude.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux
----------	---	-----------------------------------

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce	:	Humain
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Evaluation	:	Pas un sensibilisateur de la peau.
------------	---	------------------------------------

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Intradermique
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Humain
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.13/14 (test d'Ames)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test du micronoyau
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 1.2	Date de révision: 26.03.2025	Numéro de la FDS: 50000459	Date de dernière parution: 16.05.2023 Date de la première version publiée: 09.03.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

similaires

Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur *Salmonella thyphimurium*
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Dosage létal dominant des rongeurs
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle osseuse
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Type de Test: test in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Oral(e)
Dose : 19, 78, 384 mg/kg bw/day
NOAEL : ≥ 384 mg/kg p.c./jour
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 years
Dose : 300, 1000, 3000ppm
: 300 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 1.2	Date de révision: 26.03.2025	Numéro de la FDS: 50000459	Date de dernière parution: 16.05.2023 Date de la première version publiée: 09.03.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: positif

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 112, 447 mg/kg bw/d
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 447 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 447 mg/kg p.c./jour
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 112, 447 mg/kg bw/d
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 447 mg/kg p.c./jour
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 447 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Dermale
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Dermale
Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 Poids corporel mg /

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 300, 1000, 3000ppm
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 1.000
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Test de dépistage de la toxicité pour le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 50, 150, 300 parties par million
Toxicité maternelle générale: LOAEL: >= 300 partie par million
Tératogénicité: LOAEL: >= 300 partie par million
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Oral - nourriture
Durée d'exposition	: >75 d

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 41 mg/kg p.c./jour
LOAEL	: 169 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Oral - nourriture
Durée d'exposition	: 90 d
Dose	: 41, 169, 817 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90d
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 200 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 4 weeks
Dose	: 40, 200, 1000mg/kg

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 200 ppm
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 13 weeks
Dose	: 15, 50, 200 ppm

Espèce	: Lapin, mâle
NOAEL	: 2850 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	: Dermique
Durée d'exposition	: 90d
Dose	: 1, 3, 5, 10 ml/kg
Remarques	: mortalité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire
Symptômes: Irritation

Ingestion : Organes cibles: Appareil gastro-intestinal
Symptômes: Irritation, Nausée

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 29 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 196 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	CE50: 1,7 mg/l Durée d'exposition: 24 jr Espèce: Hyalella azteca (Hyalèle mexicaine) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: 250 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 195 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 2.180 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 527 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 1.770 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (boue activée): 200 mg/l Durée d'exposition: 11 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 6,75 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 500 mg/kg
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

Toxicité pour les plantes : NOEC: >= 960 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Avena sativa (avoine)
Méthode: OCDE ligne directrice 208

Toxicité pour les organismes terrestres : CL0: > 284 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50: > 284 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16,9 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,11 - 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 30 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,75 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC: 0,77 mg/l
Point final: la reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 969 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Facteur de bioconcentration (FBC): 2
Méthode: OCDE ligne directrice 305E

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,51 (25 °C)

(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 71
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3 (23 °C)
pH: 11,4

Alcools en C12-15, éthoxylés:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 24 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 237
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,91 - 6,78 (40 °C)

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,004 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Éliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- | | |
|---|--|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3 |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | : Non applicable |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) | : Non applicable |
| Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux | : Non applicable |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) | : Non applicable |
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. | Non applicable |
| Maladies Professionnelles (R-461-3, France) | : 84 |
| Surveillance médicale renforcée (R4624-23) | : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B |
| Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) | : 1436 |
| Composés organiques volatils | : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 15 % |

Autres réglementations:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, composés avec l'éthanolamine
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'éva-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.05.2023
1.2	26.03.2025	50000459	Date de la première version publiée: 09.03.2022

luation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR